

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA PARIS-EST_2022-1074738_MC_TPCA
1_CATEGORIE 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maîtres de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine 1 / CATEGORIE 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	Ile-de-France
Département	Seine-et-Marne
Adresse	12 avenue Blaise Pascal, Champs-sur-Marne, 77447, Marne-la-Vallée cedex 02

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

1 500 caractères au maximum, espaces compris

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ». Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

- « Architecture & expérience », dirigée par Éric Lapière ;
- « Éléments. Structure et architecture », dirigée par Léonard Lassagne et Jean-Marc Weill ;
- « Fragments », dirigée par Ido Avissar ;
- « Transformation », dirigée par Paul Landauer.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

L'École dispose d'une unité de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine, rattachée à l'UMR AUSser. Elle est désormais une composante de recherche à part entière de l'Université Gustave Eiffel. Son champ scientifique s'étend de l'évolution des formes urbaines récentes à l'analyse environnementale et au jeu des acteurs décisionnels. L'École a pour ambition aujourd'hui de donner une place plus importante à la recherche. Cette ambition se décline à trois niveaux :

1. Développer la recherche doctorale et l'accueil des doctorants en constituant un véritable « parcours recherche » dans le cursus du second cycle ;
2. Faire émerger de nouvelles problématiques de recherche en s'appuyant sur les problématiques propres aux enseignements spécifiques de notre école : les quatre filières de master et les formations post-diplôme ;
3. Augmenter les partenariats facilités par notre position privilégiée au sein d'un campus universitaire – singulière pour une école d'architecture francilienne –, préciser la place que peut prendre l'architecture dans le champ plus large des savoirs universitaires et faire valoir les apports conjoints de la théorie, de l'histoire et de la pratique du projet d'architecture pour envisager les territoires et négocier la transition qu'appellent les préoccupations environnementales. L'école est également membre du réseau scientifique et pédagogique Espace Rural Projet Spatial (ERPS) ; et fondatrice de la chaire partenariale « Le littoral comme territoire de projets ».

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

L'enseignant(e) effectuera principalement ses missions dans les champs « Projet » et « Territoire » en licence et Master. En fonction du profil retenu, des enseignements dans le « DSA Architecte-urbaniste » ou dans une filière de master lui seront proposés. Elle/Il pourra participer aux enseignements suivants :

Champ territoire :

Le champ Territoire porte sur la compréhension et l'aménagement des milieux habités (environnement, paysage, urbanisme, infrastructures, etc.).

CM Projet urbain et architecture du territoire L3, (43h) :

Ce cours porte sur les relations entre architecture et urbanisme à travers les notions de « projet urbain » et d'« architecture du territoire ». La proposition attendue devra articuler contenus à visées théorique, historique et pratique.

Voyage territoire de L3, coordination (20h) :

Le champ Territoire se compose de cours magistraux, de TD et de voyages en L1, L2 et L3, qui séquent les apprentissages et les confrontent à des situations géographiques arpentées et analysées par les étudiants. Après l'exploration de la notion de territoire comme milieu naturel et habité (L1), l'enquête sur des territoires urbanisés ordinaires (L2), le voyage de L3 s'intéresse à la thématique de la métropole. Une proposition pédagogique est attendue.

Proposition de Cours Optionnel Obligatoire de master (40h) :

Une proposition de Cours Optionnel Obligatoire (COO) de master est attendue sur le thème du territoire.

DSA Architecte-Urbaniste (34 h)

L'enseignant(e) pourra aussi se voir confier l'organisation d'une semaine thématique du DSA.

Projet de S4 volet territoire (60h) :

Le projet de S4 s'intéresse à la thématique du territoire. En binôme avec un(e) enseignant(e) du champ Territoire, l'enseignant(e) de projet propose un exercice encourageant l'étudiant à concevoir une architecture prenant en compte la complexité d'un territoire et les enjeux climatiques, politiques, sociaux contemporains qui interrogent aujourd'hui la notion de projet. L'enseignant(e) recruté(e) se chargera du volet Territoire du projet de S4.

Enseignements de projet

Filière de master (123h) :

Parmi les quatre filières de master, une implication pourrait être envisagée, par exemple dans la filière Fragments.

DSA Architecte-Urbaniste (123h) :

Le DSA Architecte-Urbaniste propose une formation à visée professionnelle, destinée aux architectes et paysagistes diplômés qui souhaitent intervenir dans la transformation des territoires. Elle permet d'approfondir les compétences de concepteur dans le domaine de l'architecture, de la forme urbaine, de l'espace public et du paysage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

- 1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux

dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;
2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

La politique d'embauche de l'ENSA Paris-Est vise à améliorer la représentation des femmes au sein de ses effectifs conformément aux objectifs du plan d'égalité professionnelle hommes/femmes de l'établissement.

1 - Expériences et compétences souhaitées

Expérience avérée dans l'enseignement de l'architecture et du domaine « ville et territoire » tant du cours magistral, que des travaux dirigés et de l'encadrement du projet.

Connaissances et expériences approfondies dans la conception et la transformation /renaturation des édifices, des infrastructures et des paysages, Expérience de maîtrise d'œuvre dans les domaines en question.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Les activités de recherche s'effectueront au sein de l'Observatoire de la condition suburbaine (UMR AUSser 3329).

Une participation aux actions menées dans le cadre de la chaire « Le Littoral comme territoire de projets » et/ou du réseau pédagogique et de recherche Espace Rural Projet Spatial (ERPS) duquel l'école est membre sera appréciée.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Architecte formé(e) et expérimenté(e) en architecture-paysage

Diplôme de spécialisation en urbanisme souhaité

Expérience professionnelle reconnue dans le domaine de l'architecture, mais aussi de l'urbanisme et /ou du paysage.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est (**à compléter par l'ENSA**).

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter

nadine.decuyper@paris-est.archi.fr

Autre personne à contacter

inbal.bismuthhaddad@paris-est.archi.fr